

# BULLETIN MUNICIPAL

## Cussey sur l'Ognon

### Le mot du Maire



Chèr(e)s Cusseyloises et Cusseylois,

*Nous venons de tourner la dernière page de l'agenda de 2018 et nous voici prêts à aborder l'année suivante.*

*Je vous présente au nom de l'équipe municipale et en mon nom, mes vœux les plus sincères de santé, de bonheur, de réussite et d'épanouissement personnel pour vous et l'ensemble de vos proches.*

*A l'aube de cette nouvelle année, il est d'usage de dresser le bilan de l'année écoulée et d'exposer les projets en cours ou à l'étude. Cette fin d'année 2018 a été dense au niveau de l'actualité communale. En effet, vous avez tous constaté les travaux dans les rues de la commune dûs au renforcement du réseau assainissement en vue du raccordement à la station d'épuration. Ces travaux vont se poursuivre sur le premier trimestre de 2019. Je tiens d'ailleurs à vous remercier pour votre patience et compte sur votre civisme pour la bonne continuité de ceux-ci. D'autre part, comme mentionné dans ce bulletin, le conseil municipal a beaucoup travaillé sur le transfert de compétences assainissement et voirie à la CAGB. 2019 verra entre autres l'achèvement de la future Mairie, notamment des aménagements extérieurs, la réhabilitation des sanitaires de l'école primaire ainsi que la mise en service de la nouvelle station d'épuration.*

*Un travail de réflexion est en cours concernant des aménagements multigénérationnels sur le territoire de la commune et d'équipements sportifs au niveau intercommunal.*

*Je vous donne rendez-vous dans un premier temps à la cérémonie des vœux qui aura lieu le vendredi 11 janvier à 19H30 en salle de convivialité. Dans un second temps, nous aurons également le plaisir de nous retrouver pour l'inauguration de la nouvelle mairie.*

*Je vous renouvelle mes vœux les plus sincères pour cette année 2019.*

**Jean-François MENESTRIER**  
Maire de Cussey sur l'Ognon

### A vos agendas

- ❖ **11 janvier** : Vœux du Maire à 19h30 - salle de convivialité
- ❖ **17 janvier** : Don du sang de 16h30 à 19h30
- ❖ **9 Février** : Fondue du comité des fêtes
- ❖ **17 Février** : Repas des Amis de l'Eglise
- ❖ **9 Mars** : Tarot de Ensemble à Cussey
- ❖ **16 Mars** : Carnaval Bouts d'ficelles
- ❖ **23 Mars** : Repas de l'ACCA

### A la une

- ❖ **Pensez à protéger vos compteurs contre le gel**: le gel peut entraîner d'importants dégâts sur vos installations. Pour éviter ces désagréments et des frais importants à votre charge, il est donc nécessaire de protéger efficacement vos appareils surtout placés à l'extérieur. Pour en savoir plus, connectez-vous sur : [www.grandbesancon.fr/eau](http://www.grandbesancon.fr/eau)
- ❖ **Alerte cambriolages** : Suite à une vague de cambriolages sur des communes voisines pendant les fêtes de fin d'année, nous vous rappelons quelques mesures très simples à prendre en amont pour éviter ou à défaut ralentir l'action des cambrioleurs comme fermer les volets, ne pas laisser d'échelles ou d'outillage disponibles, laisser des lampes allumées... Si vous apercevez des comportements suspects, n'hésitez pas à contacter la gendarmerie !  
Gendarmerie ECOLE VALENTIN : 03.81.21.16.60
- ❖ **Dématérialisation du bulletin municipal** : Par respect pour l'environnement, les bulletins municipaux sont prioritairement transmis par messagerie électronique. Si cela n'est pas encore fait, merci de nous faire parvenir un mail de demande à : [mairiedecusseysurlognon@orange.fr](mailto:mairiedecusseysurlognon@orange.fr) en précisant votre nom, prénom, n° et nom de rue.

### Horaires d'ouverture de la Mairie au public :

Lundi de 13H30 à 19H00

Mercredi de 9H00 à 12H30 et de 13H30 à 18H00

Vendredi de 9H00 à 12H30 et de 13H30 à 18H00



### ❖ Conseil Municipal du 25 septembre 2018

1. Adoption d'un régime indemnitaire pour les agents de la commune : montant plafonné pour chaque groupe de fonctions.
2. Adoption d'une proposition d'une assurance risque statutaire pour les indemnités journalières en cas d'accident du travail, ou des différents risques de maladies des agents communaux.
3. Achat d'un connecteur pour permettre le prélèvement à la source des salaires des agents, envoi automatisé des déclarations, récupération et intégration automatique des taux de prélèvements.
4. Refus de la demande de droit de place d'un deuxième vendeur de Kebab.
5. Rejet de la proposition de cotiser au fonds de solidarité départemental pour le logement (FSL - 0.61€/habitant) et le fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté (FAAD - 0.30€/habitant).
6. Ajout d'une prise et d'un luminaire sous le préau de l'école, augmentation de l'ampérage du disjoncteur de la mairie, changement du luminaire de la salle Roland Boisson, et sécurisation des prises extérieures de la mairie actuelle.
7. Mur de soutènement de la future Mairie : Point ajourné en attente d'autres devis pour comparaison.
8. Mise à jour de la liste des titulaires et suppléants pour la commission d'ouverture des plis. Les nouveaux titulaires sont : Aude BETTINELLI, Elisabeth RABOLIN, Jean-Marc FEVRE et les nouveaux suppléants sont : Stéphane RENAUD, Carole LAMIELLE, Etienne VUILLEMIN.

### ❖ Conseil Municipal du 06 novembre 2018

1. Le traiteur « Traiteur et vins » est retenu pour le repas des anciens.
2. Avancement de grade au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour 2 agents communaux.
3. Proposition non retenue pour l'élargissement de la chaussée sur l'ancienne route de Geneuille n'offrant pas toutes les garanties de sécurité.
4. Dédommagement du locataire du logement communal suite à erreur de branchement de compteur durant les travaux de la future mairie.
5. Taxes d'aménagement : Proposition de rester au même taux de 5 % que la dernière délibération prise en 11/2014 (idem pour abris de jardin qui reste à 2.5 %) : Proposition adoptée
6. Désignation de Jean-Marc FEVRE à la commission électorale : Proposition adoptée
7. Présentation d'un devis pépiniériste pour les plantations des parcelles 14 et 15 : devis adopté
8. Proposition du centre de gestion pour que la commune s'associe à la consultation pour choix de mutuelle des agents : Proposition adoptée
9. Avenant à la convention d'Autorisations du Droit des Sols : Proposition adoptée
10. Accord du devis pour installation d'une table de pique-nique sur le terrain situé au bord de l'Ognon vers le stade.
11. Sollicitation de l'école pour participer à l'investissement de matériel informatique dans le cadre du plan d'équipement numérique des écoles rurales qui est subventionnée par l'Etat : Proposition adoptée

### ❖ Conseil Municipal du 18 décembre 2018

1. Projet de lotissement derrière la ville, demande de la commune au lotisseur d'une proposition d'aménagement plus aboutie (logements conventionnés, éclairage, espaces verts...). Par anticipation, le conseil décide de donner le nom de rue de Briottey (en référence au lieu-dit).
2. L'Ad@t a été désignée pour assurer le service de protection des données.
3. L'accès à la pharmacie se fait par une servitude de passage (réservée au personnel de la pharmacie) sur un terrain pour lequel il existe un projet de construction. M. le Maire se propose de rencontrer les parties afin que cette voirie intègre le domaine public, sachant que le droit de préemption est uniquement exercé par le Préfet pour les communes soumises au Règlement National de l'Urbanisme (RNU).
4. Nomination de Léa ANDREANI en tant que régisseur principal de la bibliothèque.
5. Renouvellement de la convention d'occupation pour un rucher par M. LEVAUFRE.
6. Pour l'équilibre du budget, suite au transfert des compétences à la CAGB, le conseil vote le transfert des charges correspondantes en investissement.
7. Adoption du Projet Educatif De Territoire (PEDT) pour la période 2019-2021.
8. Fixation des durées d'amortissements des biens mobiliers et immobiliers de la commune.
9. En vue du transfert de compétence à la CAGB au 01/01/2019 et après concertation des services juridiques dédiés, la commune décide d'intégrer dans le domaine public les voiries du lotissement du château et la partie supérieure de la rue de la Mécanique (décisions prises lors des mandats précédents mais jamais notifiées par actes notariés).
10. Nomination de Jean-François MENESTRIER comme délégué suppléant au syndicat petite enfance.
11. Signature de la convention de gestion des services d'entretien de la voirie.

### ❖ Changement du jour de collecte des déchets

Pour rappel, à compter du 01/01/2019, le jour de collecte des déchets sera le mercredi. Si vous n'avez pas reçu les informations de la CAGB dans votre boîte aux lettres, vous pouvez vous les procurer en mairie.

### ❖ Travaux d'assainissement et station d'épuration

Avec l'augmentation de la population et afin de garantir la continuité de l'urbanisation de notre commune et communes environnantes, la CAGB reprend le projet de restructuration de la station d'épuration située sur la commune et le réseau du bassin versant de l'ognon (ex SIAC) pour un montant de 7 500 000€. Cette nouvelle station d'épuration permettra de traiter les eaux usées des communes faisant anciennement partie du SIAC (les Auxons, Chatillon-le-Duc, Geneuille, Bussières, Etuz, Boulot, Cussey) soit l'équivalent de 9 500 habitants. La fin des travaux est prévue pour septembre 2019.

### KESAKO ?

#### ADS : Application des Droits du Sol

Les demandes d'urbanisme (Déclaration préalable, Permis de Construire, Permis de démolir...) sont saisies en mairie et instruites par le service ADS de la CAGB.

Ces démarches représentent un coût pour la commune :

- Permis de construire : 323,80 €
- Déclaration préalable : 226,70 €
- Permis de démolir : 226,70 €

Pour l'année 2018, 19 permis de construire et 20 déclarations préalables ont été instruits.

## Informations pratiques

### ❖ Formalités carte nationale d'identité – passeport

**Durée ?** Si vous êtes majeur, votre carte d'identité est valable 10 ans mais vous pouvez la conserver 5 ans de plus après sa date d'expiration. Sa durée est de 10 ans pour les mineurs.

**Où ?** Dans le Doubs, 25 mairies sont agréées. Les mairies les plus proches de la commune de Cussey sont la mairie de Besançon (centre-ville et à la MSAP de Planoise), la mairie d'École-Valentin.

**La pré-demande en ligne ?** Vous devez effectuer une pré-demande sur le site : <https://ants.gouv.fr>

**Et le passeport dans tout cela ?** Pour tout voyage en dehors de l'UE, il est obligatoire. Il est valable 10 ans pour un majeur et 5 ans pour un mineur. Il coûte 86 € pour une personne majeure, 42 € pour un jeune de 15 à 18 ans et 17 € pour un jeune de moins de 15 ans. Dans certains cas, le renouvellement peut se faire gratuitement. Rendez-vous sur <https://ants.gouv.fr> pour la pré-demande et même pour le paiement de votre timbre fiscal !

### ❖ Formalités recensement



### ❖ Bibliothèque

La bibliothèque municipale jouxte l'entrée de l'école primaire. Outre les ouvrages classiques, elle dispose en fonds propres des derniers ouvrages contemporains : romans, science-fiction, thrillers, BD, policiers ...et auteurs comtois. Le passage de bibliobus départemental 2 fois par an permet à chaque lecteur la possibilité de commander des livres spécifiques. Le tarif de l'adhésion est de 3 € annuel par adulte et 8 € par famille. Il permet ainsi à chacun de bénéficier d'un large choix pour une somme modique. Une visite aux heures d'ouverture n'engage à rien... Alors à bientôt.

**Horaires d'ouverture : Mercredi de 16 h à 18 h.**

### ❖ Relais petite enfance

Le Relais Familles Assistantes Maternelles de la Dame Blanche s'adresse aux assistantes maternelles agréées habitant Cussey ou les communes environnantes, aux enfants qu'elles accueillent et aux parents employeurs. Lieu d'accueil, d'écoute, il a pour but d'améliorer la qualité de garde des enfants de 0 à 6 ans au domicile des assistantes maternelles. C'est un service gratuit d'information et d'accompagnement qui tient également à disposition une liste des assistantes maternelles agréées.

N'hésitez pas à prendre RDV avec la responsable, Céline Brun-Nasé, 15 route de Bonnay à Devecey.

06-88-60-18-80 ou 03-81-56-85-52 / [Rfam.ccvdb@francas-doubs.fr](mailto:Rfam.ccvdb@francas-doubs.fr)



- ❖ **Vitraux de l'église** : les Amis de l'église déplorent des actes de vandalisme sur les vitraux de l'église. Merci de respecter notre patrimoine.
- ❖ **Cimetière** : Merci de veiller à fermer les grilles après votre passage. Il est interdit de circuler en voiture ou en scooter dans l'enceinte du cimetière.
- ❖ **Limitation à 30km/h dans le village** : nous vous rappelons qu'en vertu d'un arrêté municipal, la vitesse est limitée à 30km/h dans les zones de travaux.

## Fissures



Suite à la sécheresse, des habitants ont constaté des fissures dans leur maison. C'est pourquoi la commune de Cussey-Sur-l'Ognon va déposer un dossier auprès de la Préfecture afin de demander un arrêté de catastrophe naturelle.

Si des fissures sont apparues chez vous, nous vous invitons à déposer votre déclaration en mairie, constituée d'un courrier (avec vos coordonnées, l'adresse du bâtiment concerné, un petit explicatif de la situation) et des photos. Nous vous invitons également à prendre contact auprès de votre assureur habitat afin de lui faire part de la situation.

Attention cette requête est conditionnée à l'acceptation de l'arrêté de catastrophe naturelle.

## Zoom sur ...

Dans le dernier bulletin municipal, nous avons fait la connaissance de Léa, notre secrétaire de Mairie. Nous avons voulu poursuivre la présentation des employés de notre commune avec François et Dominique, employés techniques.



### Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

**François** : J'ai 57 ans et j'habite à Boulot. J'ai une fille de 20 ans. Je travaille à la commune de Cussey sur l'Ognon depuis plus de 19 ans.

**Dominique** : moi, j'habite à Mery Vieilley. Je partage mon temps de travail entre ma commune de résidence et Cussey sur l'Ognon. Je travaille avec François depuis 4 ans. Auparavant, j'étais régleur sur commande numérique dans l'horlogerie. J'ai aussi 1 fille ; elle a 14 ans.

### En quoi consiste votre travail ?

**F&D** : C'est un travail très polyvalent. Nous assurons l'entretien des bâtiments communaux comme l'école (changement des chéneaux, peinture, réparation en tous genres...), des espaces verts (fleurissement du village, entretien du cimetière, débroussaillage...). Nous effectuons également des travaux de mise en sécurité (panneaux de signalisation, comblement des trous dans la chaussée,

stabilisation des bas-côtés, déneigement...). Nous passons également du temps en forêt : non pas pour se balader mais pour entretenir les parcelles nouvellement plantées. Nous enlevons le chèvrefeuille et les ronces autour des jeunes plants. Par exemple, pour la dernière parcelle, cela représente environ 1600 plants.

### Qu'est-ce que vous plait le plus ?

**F** : La polyvalence et le fait de travailler dehors

**D** : J'aime beaucoup m'occuper du fleurissement de la commune.

### Qu'est-ce que vous aimez le moins ?

**F et D** : Nous constatons de plus en plus d'incivilités et notamment de dépôts sauvages d'ordures surtout en forêt. Par exemple, récemment nous avons ramassé une cinquantaine de pneus que nous avons dû laver avant de les emmener en déchetterie. Nous réparons également de plus en plus de dégâts dus au vandalisme (vitres cassées, poutre arrachée à l'arrêt de bus...). Cela nous fait perdre du temps et coûte de l'argent à la commune.

### Des idées pour la commune ?

**F** : Je remettrais en état le terrain de boules en bas du village et implanterais du mobilier urbain un peu partout afin que les gens puissent s'asseoir et discuter.

**D** : Une aire de jeux pour les enfants.